

Procès verbal

Le mardi 10 février 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian COYON.

Secrétaire de la séance : Monsieur Philippe AUTIN

Présents : Monsieur Jean Pierre ADAM, Monsieur Gérald APPERT, Monsieur Philippe AUTIN, Monsieur Dominique CAPELLI, Monsieur Hervé CHEVALLIER, Monsieur Gabriel CLANCHE, Monsieur Christian COYON, Monsieur Jean-Michel CURATE, Monsieur Alain DEKETELE, Madame Valérie DUGOIS, Monsieur Christian DUHAL, Monsieur Jean-Pierre GOBILLARD, Madame Adeline GUILLARD, Monsieur Nicolas HUICI, Monsieur Benjamin HOLVOET, Monsieur Jean-Claude HUMBERT, Monsieur Nicolas LAMBERT, Monsieur Louis LEMAIRE, Monsieur Christian LEMERY, Monsieur Maurice LOCARDEL, Monsieur Vincent LOMBART, Monsieur William MARECHAL, Monsieur Dominique OBELLIANNE, Madame Nathalie COYARD, Madame Aurore PECHEUX, Monsieur Sylvain PIETREMENT, Monsieur Serge POIRIE

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur Rémi AUBRY, Monsieur Benoit CAQUOT, Monsieur Alain CLAUSE, Monsieur Jean-Claude DOYEN, Monsieur Michel FOSSE, Madame Sandrine FOURNAND, Monsieur Mathieu GILOOTS, Madame Odile HUVET, Monsieur Vincent LAMBERT, Monsieur Christophe LANG, Monsieur Francis LELONG, Monsieur Michel LONCHAMP, Monsieur Daniel MLAKAR, Monsieur Gilles OUDINET, Monsieur Thierry RAMAND, Monsieur Malik ALBEAUX, Monsieur Urbain SOUDANT, Monsieur Christian WEISS

Ordre du jour :

- Proposition de réalisation des travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Tourbe (6 sites concernés)
- Proposition de lancement d'une étude de reméandrage de la Biesme sur 6 km entre Les Petites Islettes et Lachalade
- Proposition de réalisation de pêches d'inventaires piscicoles Biesme et affluents « après travaux RCE N+3 » (13 pêches)
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Etude du projet de reméandrage de la Biesme entre Les Petites Islettes et Lachalade (jusqu'à la

phase AVP) (N° DE_002_2026)

Le Président donne la parole au technicien pour détailler la proposition de réaliser une étude du projet de reméandrage de la Biesme entre les Petites Islettes et Lachalade (6 km de reméandrage + 4 km amont et aval de la Biesme à rehausser). Le technicien rappelle que ce projet de reméandrage de la Biesme est discuté en comité syndical depuis plus d'une décennie et que l'étude du projet de reméandrage a été inscrite au CTEC Aisne Amont 2026-2030 (CTEC voté par le SMAVAS en décembre 2025).

Le technicien rappelle la genèse du projet et les différentes problématiques découlant du redressement de la Biesme sur tout son linéaire il y a plus de 300 ans : incision et glissement des berges généralisés sur tout le linéaire de la Biesme, érosion régressive sur les affluents, déstabilisation de nombreux ouvrages d'art et de la station de pompage d'eau potable de Le Neufour, inondations du bourg de Vienne-le-Château (inondation majeure de la commune avec d'énormes dégâts le 15 juillet 2025), déconnexion totale du cours d'eau avec son lit majeur, mauvais état hydromorphologique et écologique de la Biesme, ...

Le technicien détaille ensuite le périmètre de l'étude du projet de reméandrage et les objectifs de l'étude. Il est proposé de réaliser l'étude de reméandrage de la Biesme jusqu'à sa phase Avant-Projet. A l'issue de la phase AVP de l'étude, le SMAVAS devra convaincre élus du territoire et les propriétaires concernés pour mettre en œuvre le projet de reméandrage (réalisation des travaux).

Il est rappelé qu'un aménagement foncier sera indispensable au vu de l'ampleur du projet, au vu du recoupement de nombreuses parcelles cadastrales avec le déplacement de la Biesme dans ses anciens méandres, au vu des modifications nécessaires d'ouvrages d'art, des accès et réseaux, et au vu de la multitude de propriétaires concernés. Cet aménagement foncier sera un préalable à la réalisation des travaux.

Président explique que pour réaliser cette étude, un bureau d'étude doit être recruté. Le technicien détaille le contenu de l'étude envisagée sur deux années (2026-2027) :

- Levés topographiques de la Biesme, de ses anciens méandres, de la plaine alluviale et des ouvrages d'art sur tout le périmètre de l'étude ;
- Etat des lieux et diagnostic ;
- Modélisation hydraulique 2D « avant projet » et « après projet » jusqu'à la crue centennale ;
- Définition de l'avant-projet détaillé.

Le Président détaille ensuite les prévisions budgétaires et le plan de financement :

Montant total estimatif de l'étude jusqu'à sa phase AVP = 200 000 € TTC

Plan de financement :

- **AESN (90 %) = 180 000 € TTC**
- **SMAVAS (10 %) = 20 000 € TTC**

A la suite de cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents :

- approuve la réalisation de cette étude jusqu'à sa phase AVP du projet de reméandrage de la Biesme entre Les Petites Islettes et Lachalade ;
- approuve les prévisions budgétaires et le plan de financement ;
- charge le Président de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- donne tous pouvoirs au Président pour lancer une procédure de consultation d'entreprises par

- Marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée selon le Code des Marchés Publics ;
- délègue aux membres du Bureau, le pouvoir d'entériner les choix de la commission d'appel d'offres concernant l'(les) entreprise(s) retenue(s) suite à l'appel d'offres pour réaliser cette prestation ;
 - autorise le Président à signer les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

Délibération : adoptée

Travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Tourbe (N° DE_001_2026)

Le Président donne la parole au technicien pour expliquer et détailler les travaux du projet de rétablissement de la continuité écologique de la Tourbe. Le technicien rappelle qu'un marché de mission de maîtrise d'oeuvre avait été signé avec le bureau d'étude Fluvial.Is en juin 2024 pour étudier le rétablissement de la continuité écologique de la Tourbe. La phase conception est terminée et tous les projets définis et votés par le COPIL pour chaque site. Il convient d'engager désormais les travaux. Ce projet est également inscrit au CTEC Aisne Amont 2026-2030, voté par le SMAVAS en décembre 2025.

Le programme de travaux concerne 10 obstacles à la continuité écologique de la Tourbe situés sur les communes de Saint-Jean-sur-Tourbe (La Salle et Saint-Jean-sur-Tourbe), Virginy, Ville-sur-Tourbe, Malmy et Servon-Melzicourt.

Le technicien détaille les travaux prévus sur chaque ouvrage qui seront réalisés sur deux tranches annuelles de travaux, soit en 2026 et 2027.

Il explique également que des pêches d'inventaire piscicole « avant travaux » et « après travaux à N+3 » doivent être programmées pour permettre le suivi et évaluer le bénéfice des travaux. Il faut d'ores et déjà intégrer 10 pêches d'inventaire « avant travaux » au programme. Les pêches d'inventaires « après travaux en N+3 » seront délibérées ultérieurement. Un devis a été établi par la FDPPMA 51 pour la réalisation des 10 pêches d'inventaire « avant travaux ».

Aussi, il explique que dans le cadre des travaux, 2 pêches de sauvetage piscicole devront être réalisées lors des travaux RCE sur l'ancien moulin de Saint-Jean-sur-Tourbe et sur l'ancien moulin de Ville-sur-Tourbe. car les biefs des deux anciens moulins vont être mis en assec pour être partiellement remblayés. Un devis a été établi par la FDPPMA 51 pour la réalisation de ces deux pêches de sauvetage.

Le Président détaille ensuite les prévisions budgétaires et le plan de financement :

• MONTANT TOTAL ESTIMATIF du programme de travaux = 780 000 € TTC

Avec dans le détail :

- Montant total estimatif travaux RCE Tourbe 2026-2027 : 710 000 € TTC
- Montant « phase travaux » Maîtrise d'oeuvre Fluvial.Is (Marché MOe 2024-Affermissement de la tranche optionnelle « phase travaux MOe ») : 52 980 € TTC
- Réalisation de 10 pêches inventaire piscicole avant travaux par la FDPPMA 51 (Devis FDPPMA51) : 7 920 € TTC
- Réalisation de 2 pêches de sauvetage dans le cadre des travaux par la FDPPMA 51 (Devis FDPPMA51) : 4 228 € TTC

• Estimatif frais procédure règlementaire et annonces légales : **4 872 € TTC**

• **PLAN DE FINANCEMENT Travaux + Maîtrise d'œuvre + Pêches + Frais AL et DIG :**

- **AESN (90 %) = 702 000 € TTC**
- **SMAVAS (10 %) = 78 000 € TTC**

A la suite de cet exposé, et **après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve les travaux prévus du programme de rétablissement de la continuité écologique de la Tourbe sur deux tranches annuelles de travaux en 2026 et 2027 ;**
- **accepte les devis de la FDPPMA 51 pour la réalisation de 10 pêches d'inventaires piscicoles « avant travaux » et pour la réalisation de deux pêches de sauvetage piscicole sur les deux sites le nécessitant ;**
- **approuve les prévisions budgétaires et le plan de financement ;**
- **charge le Président de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;**
- **donne tous pouvoirs au Président pour lancer une procédure de consultation d'entreprises par Marché de travaux à procédure adaptée selon le Code des Marchés Publics ;**
- **délègue aux membres du Bureau, le pouvoir d'entériner les choix de la commission d'appel d'offres concernant l'(les) entreprise(s) retenue(s) suite à l'appel d'offres pour réaliser le programme de travaux ;**
- **autorise le Président à signer les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.**

Délibération : adoptée

Réalisation de Pêches d'inventaire piscicole Biesme et affluents « 3 ans après travaux » (N° DE_003_2026)

Le Président informe le comité syndical que suite aux travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents (2022-2023), pour le suivi et l'évaluation du bénéfice des travaux, le SMAVAS doit effectuer des pêches d'inventaires piscicole « 3 ans après travaux ». Des pêches « avant travaux » avaient été réalisées par les FDPPMA55 et FDPPMA51 sur les différents sites devant faire l'objet de travaux. Les mêmes sites concernant la Biesme et 8 affluents vont désormais faire l'objet d'inventaires piscicoles N+3, soit un total de 13 pêches électriques. Les 10 sites situés en Meuse seront pêchés par la FDPPMA55 et les 3 sites situés en Marne seront pêchés par la FDPPMA51.

Il ajoute que les prévisions budgétaires suite aux devis transmis par les 2 FDPPMA et le plan de financement s'établissent comme suit :

Montant estimatif (devis) : **13060 € HT**

Plan de financement		
AESN	80 %	10448 €
SMAVAS	20 %	2612 €

A la suite de cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la réalisation des 13 pêches d'inventaires piscicoles N+3 sur les sites de travaux RCE de la Biesme et ses affluents ;
- accepte les devis établis par les deux FDPPMA et le plan de financement ;
- charge le Président de solliciter une aide auprès de l'AESN ;
- autorise le Président à signer les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

Délibération : adoptée

Vote du Budget Primitif 2026 - SMAVAS (N° DE_004_2026)

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du SMAVAS

Le Comité Syndical

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du SMAVAS pour l'année 2026 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 634 270,92

En dépenses à la somme de : 1 634 270,92

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	334 611,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	82 830

022	Dépenses imprévues	15 000
023	Virement à la section d'investissement	6 359,42
042	Section à section	14 813,56
65	Autres charges de gestion courante	5 110
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		458 724,67

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	203 424,67
74	Dotations et participations	255 290
75	Autres produits de gestion courante	10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		458 724,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	82 192,25
20	Immobilisations incorporelles	140 819,2
21	Immobilisations corporelles	952 534,8
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 175 546,25

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	6 359,42

040	Section à section	14 813,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	118 019,27
13	Subventions d'investissement	1 036 354
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 175 546,25

ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Monsieur Christian COYON
Président de séance

Monsieur Philippe AUTIN
Secrétaire de séance

